

Où en est l'affaire SMS

Malgré les poursuites qui visent ses dirigeants la société de sécurité ajaccienne a reçu un nouvel agrément de la préfecture. Et poursuit avec succès ses activités.

Le mois dernier, dans Corsica, Antoine Nivaggioni, le patron de la SMS, en affirmant qu'il était la victime d'une sorte de complot sur fond de guerre des polices, tout en reconnaissant qu'il avait pu commettre « des erreurs », contestait une grande partie des accusations portées par la justice contre sa société de sécurité. À le croire, la SMS, devenue depuis ARCOSUR, n'avait jamais bénéficié de « marchés truqués », en Corse ou sur le continent, comme elle n'avait jamais détourné d'argent ni surfacturé ses prestations. Il se montrait même optimiste quant aux conclusions de l'instruction et comptait sur le futur procès de l'affaire pour confirmer ses dires.

Qu'en est-il exactement ? Pour l'instant, si les enquêteurs continuent à chercher, sans doute pour étoffer le premier rapport de synthèse policier qui a alimenté les articles de presse, l'instruction, elle, ne semble guère avoir avancé. D'ailleurs, les protagonistes de l'affaire, qu'ils appartiennent à la SMS ou à la Chambre de commerce et d'industrie de Corse-du-Sud, n'ont pas été entendus depuis leur libération. C'est notamment le cas de Raymond Ceccaldi, ancien patron de la chambre, accusé notamment d'avoir couvert les activités litigieuses de la SMS, en lui confiant des marchés par « favoritisme » et en acceptant, selon la police, de se voir facturer des prestations qui ne correspondaient pas à la réalité. Toutes choses que la justice aura bien du mal à démontrer puisqu'il n'était pas directement responsable du choix de la SMS, ce choix ayant par ailleurs été contrôlé par les services de l'État qui, à l'époque, n'ont rien trouvé à redire. Comme elle aura du mal à démontrer que certaines prestations ont été surfacturées, puisque, à l'époque toujours, la chambre a payé sans discuter considérant que les termes des marchés passés avec la SMS avaient été respectés. Les organismes de contrôle officiels n'ayant, là encore, rien remarqué d'anormal.

Par ailleurs, l'enquête n'a, à aucun moment, établi que Ceccaldi avait bénéficié du moindre enrichissement personnel. L'accusation se bornant pour l'instant à prétendre qu'il aurait fourni un emploi fictif à un ami d'Antoine Nivaggioni... On serait donc loin de l'accusation « d'association de malfaiteurs » qui pèse actuellement sur lui et sur les autres inculpés, qui ont tous été remis en liberté après quelques semaines d'incarcération. Ceccaldi n'étant même pas soumis à une quelconque interdiction d'exercer, ni à un contrôle judiciaire.

Pour le reste, au stade où en est l'enquête, outre le délit de « favoritisme » qui risque de s'avérer particulièrement difficile à démontrer, les détournements de fonds publics qui sont reprochés à la SMS, s'ils sont établis, ne pourront atteindre les sommes qui avaient été citées au moment où l'affaire a éclaté (2,5 millions d'euros). En revanche, ce qui risque de « rester », c'est le « dossier dans le dossier » qui concerne la manière dont Nivaggioni lui-même a utilisé l'argent de la société, en confondant souvent ses propres finances avec celles de la SMS. Et ceci peu discrètement puisqu'il utilisait ses propres comptes bancaires ou ceux d'une amie. Mais là, on est plus proche du délit fiscal que de « l'association de malfaiteurs » où la SMS fait figure de pieuvre mafieuse gangrenant la société corse à partir de la chambre de commerce et d'industrie de Corse-du-Sud.

D'ailleurs, en avril 2008, la préfecture de Corse-du-Sud lui a renouvelé pour cinq ans son agrément en ce qui concerne la sécurité de l'aéroport d'Ajaccio, après un audit favorable établi en juin 2008 par la Direction de l'Aviation Civile (DGAC).

Ainsi, affaire ou pas, la SMS désormais ARCOSUR, continue ses activités, en Corse et sur le continent où elle a même gagné de nouveaux marchés dans la région marseillaise. La société revient de loin puisqu'en juillet 2007, alors que la SMS se trouvait confrontée à de gros problèmes de trésorerie (la justice évoquait un déficit d'exploitation de 636 000 euros en 2005 et de 150 000 euros en 2006), son avocat Me Jean-Dominique Lovichi, avait proposé un plan de sauvegarde au tribunal d'Ajaccio. Suivi, fin 2007, d'une proposition de recapitalisation, 40 % de ses parts devant être repris par la société JMS liée au groupe « Ginger », dirigé par deux hommes d'affaires continentaux, Fiquelmont et Schnoebelen (un ancien dirigeant de Véolia). Alors que le parquet d'Ajaccio s'opposait au plan de sauvegarde le tribunal finissait par l'accepter début 2008, le parquet ne faisant pas appel. Et le plan étant définitivement adopté en juillet.

De la même année. Dès lors, la société s'engageait à ne plus creuser le « trou » de son déficit, tout en remboursant ses dettes aux différents créanciers. Ce qui, selon Me, Lovichi, est le cas maintenant. Tout cela alors que la SMC/ARCO-SUR, non seulement n'a perdu aucun marché, en Corse et sur le continent, mais encore en a obtenu d'autres. Un nouveau gérant, M. Dupiré, responsable du département sûreté de la société à Marseille, ayant par ailleurs été nommé. Quant aux « sauveurs » de la société Fiquelmont et Schnoebelen dont le départ avait été annoncé dans la presse, ils étaient toujours là fin novembre. Même si, dit-on, ils pourraient vendre leurs parts à d'autres.

En tout cas, dans cette affaire, les autorités semblent, comme les policiers (voir pages précédentes) avoir eu deux attitudes contradictoires. D'un côté, il semble qu'on ait voulu favoriser la SMS en soutenant sa recapitalisation (intervention de Fiquelmont et Schnoebelen qui, dit-on, voulaient « rendre service » à certains hauts personnages de l'État) et en continuant à lui accorder les agréments nécessaires à son fonctionnement (récente décision du préfet). D'un autre côté, il semble qu'on ait voulu sa peau, en engageant les poursuites judiciaires que l'on connaît, et en refusant dans un premier temps, comme l'a fait le parquet d'Ajaccio, le plan de sauvegarde qui était présenté.



Gilles Millet